



AIB-VINÇOTTE Belgium - Association sans but lucratif
Organisme de contrôle agréé - Service externe pour les contrôles techniques
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles
Numéro d'entreprise : BE 0402.726.875 - Internet : www.aib-vincotte.com

Safety, quality and environmental services

Contrat géré par : siège de **VILVORDE**

Business Class Kantorenpark - Jan Olieslagerslaan 35 / B-1800 Vilvoorde

Tél. : +32(0)2 674 57 11 - Fax : +32(0)2 674 59 59 - E-Mail : brussels@aib-vincotte.be

Personne à contacter : A. de Maere

• Nos coordonnées

Rapport n° : VIL/16/11083008/05

Réf. contrat : 16903502

• Vos coordonnées

Réf. : ADMIN/D1/PR/2004/055

N° CE 14340 * CCAB

• Données d'intervention

Lieu : Rue Froissart, 36 1040 Bruxelles

Date : Du 23/05/2007 au 05/07/2007

Effectuée par : A. de Maere

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
UNITE SECURITE - HYGIENE
Mr CALVO ALONSO-CORTES
USHT - BAT. L-86 02-023A
RUE DE LA LOI, 200
1049 BRUXELLES

MESURE DU FORMALDEHYDE DANS LES LOCAUX (TECHNIQUE B)

RUBRIQUES DU RAPPORT

1. But de la visite
2. Technique de mesure
3. Mesures

CONCLUSION

La teneur en formaldéhyde dans la cabine interprète n°9 de la salle 0a (Paul Henri Spaak) du bâtiment CCAB est inférieure aux critères.

Date : 09/07/07

Nombre de pages : 2

Annexe(s) :

Pour le directeur général



1 - BUT DE LA VISITE

Suite à votre demande, notre inspecteur Amaury de Maere s'est rendu dans la cabine interprète n°9 de la salle 0a (Paul Henri Spaak) du bâtiment CCAB afin d'y mesurer la quantité de formaldéhyde présente dans les bureaux précités.

2 - TECHNIQUE DE MESURE

Appareillage utilisé - voir notre fiche de technique de contrôle en votre possession.

2 - MESURES

LOCAL	TENEUR EN FORMALDEHYDE
CCAB - cabine interprète n°9 salle 0a (Paul Henri Spaak)	Non détecté (< à la limite de détection)

FICHE DE TECHNIQUE DE CONTROLE

MESURE DU FORMALDEHYDE DANS LES LOCAUX

1 - APPAREILLAGE UTILISE

Les mesures de formaldéhyde dans les bureaux s'effectuent à l'aide de tubes réactifs calorimétriques Dräger.

Référence des tubes : Dräger Bio-check F 6400235
Sensibilité : 0,05 ppm.

2 - CRITERES D'APPRECIATION

- a) La valeur limite tolérable (TVL - TWA : Threshold - Limit - Value - Time - Weighted - Average) peut être définie comme la concentration moyenne pondérée par le temps de travail, au-dessus de laquelle il n'est plus possible de garantir qu'un sujet normalement bien portant demeure sans dommage s'il est exposé à 8 heures par jour durant toute sa carrière.

Il est toutefois des substances pour lesquelles il a été jugé préférable, en raison de leur toxicité particulièrement élevée u de la rapidité de leur action, de fixer une valeur maximale admissible à respecter rigoureusement.

- b) La TLV - STEL (Threshold - Limit - Value - Short - Time - Exposure Limit) est définie comme une exposition pondérée sur 15 minutes. Elle ne peut se répéter plus de 4 fois pendant une journée de 8h de travail et un délai de 60 minutes doit être respecté entre 2 expositions.
- c) Le dernier document belge publié par le Ministère de l'Emploi et du Travail renseigne les valeurs :
- * TLV - TWA : 1 ppm
 - * TLV - STEL : 2 ppm

REMARQUE

Pour ces mêmes produits, le Congrès des Hygiénistes Gouvernementaux des Etats-Unis renseigne pour les années 1988 - 1989 des valeurs identiques.